(Container)

Cavalier^{MD} Herbicide

GROUPE 4 HERBICIDE

Cavalier est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine, le seigle (d'automne et de printemps), ainsi que dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada. Cavalier réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 333 g/L Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 33933 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 1 L à 1050 L

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1 1-888-975-4769

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Pour les terres non agricoles: NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Ne pas utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS n cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

Élimination du contenant : En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

Cavalier^{MD} Herbicide

GROUPE 4 HERBICIDE

Cavalier est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine, le seigle (d'automne et de printemps), ainsi que dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada. Cavalier réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 333 g/L Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 33933 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 1 L à 1050 L

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1 1-888-975-4769

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Pour les terres non agricoles: NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX n cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables:

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

Élimination du contenant : En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cavalier est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps, le seigle (d'automne et de printemps) et l'avoine, sans contre-ensemencement de légumineuses. Cavalier offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron. Cavalier réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

MODE D'ACTION

Cavalier est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en déréglant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des nœuds.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION Plantes sensibles

Ne pas appliquer Cavalier directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation de cultures

Les champs ayant été traités à Cavalier peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en féverole à petites grains, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé, ou les champs peuvent être aménagés en jachère d'été.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit.

Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette. Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mises en garde concernant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive de pulvérisation :

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de Cavalier pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand Cavalier pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

Application par aéronef à pilotage conventionnel : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application.

NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Cultures homologuées

blé de printemps blé dur de blé d'hiver orge de printemps avoine seigle d'automne seigle de printemps

CAVALIER UTILISÉ SEUL

Appliquer Cavalier par voie terrestre ou par voie aérienne (voir la section directives d'application) pour la suppression en post-levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, l'orge de printemps, de seigle et l'avoine. Voir le tableau suivant pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Cavalier utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux Cavalier (L/ha)
stellaire moyenne* (jusqu'à 8 cm)	0,41
gaillet gratteron (1 à 6 verticilles)	0,21
gaillet gratteron (1 à 8 verticilles)	0,31
kochia à balais* (2 à 8 feuilles)	0,31
mauve à feuilles rondes (1 à 6 feuilles)	0,41
lin spontané (1 à 12 cm)	0,31
Mauvaises herbes réprimées	Taux Cavalier (L/ha)
ortie royale (2 à 6 feuilles)	0,41
érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)	0,31
renouée liseron (1 à 8 feuilles)	0,21

^{*}Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE: L'action de Cavalier est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps, blé dur, orge de printemps, le seigle (d'automne et de printemps) et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes

comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Cavalier résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Intervalles pré-récolte/pacage (Cavalier utilisé seul)

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Cavalier seul ou avec les produits d'association en tant que pulvérisation générale. Appliquer Cavalier seul au taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L d'eau/ha. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application par voie aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser Cavalier seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer Cavalier et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 30 à 50 L d'eau/ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-888-975-4769. Pour obtenir des conseils techniques,

contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare pour un aéronef à pilotage conventionnel.

• L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE SC OU HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver, et d'orge de printemps, appliquer l'herbicide Liquide Achieve SC ou l'herbicide Liquide Achieve à raison de 0,5 L/ha avec l'herbicide Cavalier. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les taux et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Cavalier. Lire avec soin les deux étiquettes de produit pour plus d'information sur les mesures de précaution et obtenir des directives d'utilisation additionnelles. Pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges, mélanger en réservoir avec du 2,4-D ester ou du MCPA ester jusqu'à un maximum de 560 g é.a./ha (équivalent à 1,0 L/ha d'herbicide 2,4-D LV600 (0,85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester 700) ou 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500) (0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600) ou de 1,5 à 2,0 L/ha d'herbicide Curtail M. Se référer à l'étiquette du 2,4-D ester ou du MCPA ester pour des renseignements sur les taux inférieurs à 560 g é.a./ha et les mauvaises herbes supprimées.

Instructions pour le mélange

- 1. Commencer à remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre puis démarrer l'agitateur. Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- 2. Lorsque le réservoir est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'herbicide Liquide Achieve SC ou l'herbicide Liquide Achieve. Si l'on utilise plus d'un contenant d'herbicide Liquide Achieve SC ou d'herbicide Liquide Achieve, ajouter tous les contenants d'herbicide Liquide Achieve SC ou d'herbicide Liquide Achieve avant d'ajouter Cavalier.
- 3. Ajouter Cavalier ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant d'herbicide Cavalier, ajouter tous les contenants Cavalier avant d'ajouter d'autres produits.
- 4. Si l'on doit ajouter également du 2,4-D ester, du MCPA ester ou de l'herbicide Curtail M, ajouter les ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant de 2,4-D ester, de MCPA ester ou d'herbicide Curtail M, ajouter tous les contenants de 2,4-D ester, de MCPA ester ou d'herbicide Curtail M avant d'ajouter l'adjuvant Turbocharge.
- 5. Finalement, ajouter la quantité requise d'adjuvant Turbocharge puis continuer à remplir le réservoir d'eau au niveau voulu.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE CURTAIL™ M

Cavalier mélangé à l'herbicide Curtail M permet de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Curtail M pour des précautions et des directives d'utilisation supplémentaires, particulièrement sur les restrictions portant sur la rotation de culture.

Instructions pour le mélange

Verser la quantité exacte Cavalier dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Curtail M et continuer à agiter.

Périodes d'application

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade 3 feuilles jusqu'à la levée de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha Cavalier et 1,5 L/ha d'herbicide Curtail M.

Mauvaises herbes supprimées:

chardon des champs (infestations

faibles)

gaillet gratteron (1 à 8 verticilles) lin spontané (1 à 12 cm)

sagesse-des-chirurgiens (semis

printaniers de 2 à 4 feuilles)

kochia à balais ***

chénopode blanc moutarde des champs bourse-à-pasteur tabouret des champs tournesol spontané

renouée liseron (1 à 8 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)

Taux élevé : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,41 L/ha Cavalier et 2,0 L/ha d'herbicide Curtail M.

Mauvaises herbes supprimées:

chardon des champs* canola spontané

gaillet gratteron (1 à 8 verticilles)

stellaire moyenne* séneçon vulgaire

pissenlit**

sagesse-des-chirurgiens * * ortie royale (stade de 2 à 6

feuilles)

kochia à balais***

chénopode blanc amarante à racine rouge mauve à feuilles rondes (1 à 6 feuilles)

ansérine de Russie matricaire inodore bourse-à-pasteur

renouée

laiteron (annuel)

laiteron des champs * tabouret des champs érodium cicutaire (1 à 8

feuilles) tournesol spontané

sarrasin de Tartarie lin spontané (1 à 12 cm) renouée liseron (1 à 8 feuilles)

moutarde des champs

- * Suppression tout au long de la saison, avec un peu de repousse à l'automne (suppression des parties épigées).
- ** Rosettes de printemps seulement.
- *** Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en réservoir ne supprimeront que la stellaire moyenne à la levée AU MOMENT DE l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour réduire le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en levée. La réduction de population de stellaire moyenne sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins de lumière passer.

Intervalles pré-récolte/pacage (Cavalier + Herbicide Curtail M)

- Délai pour la coupe ou le pacage des champs traités : 7 jours après l'application
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

Au cours du mélange avec l'herbicide Curtail M, porter des lunettes de protection ou un écran facial, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques, et un tablier et des bottes au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

L'herbicide Curtail M contient un ingrédient rapidement absorbé par la peau et les voies respiratoires.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE CURTAIL M POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Des mélanges avec les herbicides Cavalier et Curtail M avec d'autres herbicides assurent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Voir le tableau pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Cavalier et Curtail M. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de Cavalier et des produits d'association utilisés.

Mélanges en réservoir Cavalier (0,31 L/ha) + herbicide Curtail M (1,5 L/ha) ou Cavalier (0,41 L/ha) + herbicide Curtail M à 2.0 L/ha

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide	blé de printemps,	0,5 L/ha	Adjuvant	sétaire verte
Liquide Achieve	blé dur, blé d'hiver,		Turbocharge	folle avoine
SC ou Herbicide	orge de printemps		_	
Liquide Achieve			0,5 L/100 L de	
			volume de	
			pulvérisation (0,5 %	
			v/v)	

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE 2,4-D ESTER (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer Cavalier mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D ester. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, de blé d'hiver, l'orge de printemps et le seigle (d'automne et de printemps) sont au stade de 4 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 4 feuilles du blé, de l'orge et de seigle (d'automne et de printemps) peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,23 L/ha Cavalier et 420 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,64 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse salsifis maieur herbe à poux bardane cranson dravier* bourse-à-pasteur canola (spontané) kochia à balais*** tabouret des champs gaillet gratteron (1 à 6 tournesol (annuel) chénopode blanc verticilles) vesce moutardes (sauf verte, des mélilot radis sauvage chiens et tanaise) lampourde glouteron moutarde des champs plantain

sagesse-des-chirurgiens laitue scariole renouée liseron (1 à 6 feuilles)

prêle des champs*

II. Taux élevé: Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus celles du tableau ci-dessous, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,31 L/ha Cavalier et 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

Mauvaises herbes supprimées additionnelles :

laitue bleue* galinsoga cilié soude roulante gaillet gratteron (1-8 verticilles) liseron des haies renouée

pissenlit •• renouée persicaire érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)

patiences moutarde des chiens liseron des champs • lépidie des champs herbe à gomme euphorbe ésule*
chénopode glauque
amarante à racine rouge
mauve à feuilles rondes (1 à 6
feuilles)

moutarde tanaisie sarrasin de Tartarie lin spontané (1 à 12 cm) renouée liseron (1 à 8 feuilles)

Mauvaises herbs réprimées :

stellaire moyenne *** (jusqu'à ortie royale (stade 2 à 6 laiteron (annuel) 8 cm) laiteron des champs*

chardon des champs*

- * Suppression des parties épigées seulement
- **Rosettes de printemps
- ***Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS

NOTE: L'action de Cavalier combinée à l'herbicide 2,4-D ester est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte Cavalier dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide 2,4-D ester (p. ex. herbicide 2,4-D Ester LV700 Herbicide) et continuer à agiter.

Intervalles pré-récolte/ pâturage (Cavalier + herbicide 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – CAVALIER + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Cavalier + 2,4-D ester avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec Cavalier + l'herbicide 2,4-D ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes Cavalier et des produits d'association

Mélanges en réservoir Cavalier (0,31 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (560 g é.a./ha) ou Cavalier (0,23 L/ha) + herbicide 2.4-D ester (420 g é.a./ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide Liquide Achieve SC ou Herbicide Liquide Achieve *.***	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Adjuvant Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte, folle avoine
Simplicity™	blé de	0,5 L/ha	Aucun requis	pied-de-coq (1 à 5

***	printemps, blé		feuilles), stellaire
	dur, blé d'hiver		moyenne (jusqu'à 10
			cm), ortie royale (1 à 8
			feuilles), brome du
			Japon (1 à 6 feuilles),
			folle avoine (jusqu'à 4
			feuilles, 2 talles),
			renouée liseron (1 à 4
			feuilles)

^{*}Ce mélange en réservoir peut causer des dommages temporaires à la culture. Toutefois, cela ne devrait pas nuire au rendement. Ce mélange en réservoir peut réduire la suppression de la folle avoine par rapport à l'herbicide Liquide Achieve SC ou l'herbicide Liquide Achieve utilisé seul.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – CAVALIER + DRAFT OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau suivant), on peut mélanger en réservoir Cavalier avec Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Le mélange en réservoir de Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go avec Cavalier permet de supprimer le gaillet gratteron tolérant au groupe 2 à 0,21 L/ha et le kochia à balais à 0,31 L/ha. Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.

Taux d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation uniforme contenant entre 0,21 et 0,41 litres Cavalier et 20 g/ha de Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique (Agral 90*, Agsurf** ou Citowett Plus) avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

- * Choisir un des produits Agral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non ionique.
- ** Choisir un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway adjuvant liquide de pulvérisation ou Weedaway Aq-Surf II.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha Cavalier et 20 g/ha de Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SC ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

renouée annuelle (renouée séneçon vulgaire bourse-à-pasteur scabre, renouée persicaire) ortie royale tabouret des champs neslie paniculée kochia à balais² sarrasin de Tartarie stellaire movenne (1 à 6 feuilles)1 chénopode blanc colza spontané³ gaillet gratteron (1 à 4 verticilles) crépis des toits tournesol spontané spargoute des champs amarante à racine rouge renouée liseron⁴ moutarde des champs saponnaire des vaches soude roulante sagesse-des-chirurgiens

- ¹ Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.
- ² Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2
- ³ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

^{***}Le mélange en réservoir avec le Simplicity ne s'applique qu'au faible taux Cavalier + 2,4-D ester

⁴ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha Cavalier et 20 g/ha de Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

chardon des champs⁵ laiteron⁵

mauve à feuilles rondes (2 à 6 érodium cicutaire (stade de 2 à 6

feuilles)⁶ feuilles)

matricaire inodore linaire (jusqu'à 15 cm)⁷

- ⁵ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimées.
- ⁶ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougri mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.
- ⁷ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,31 L/ha Cavalier et 20 g/ha de Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

Kochia à balais (2 à 8 feuilles; y compris les biotypes résistants au groupe 2) lin spontané (1 à 12 cm)

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,41 L/ha Cavalier et 20 g/ha de Draft, ou 30 g/ha d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

Mauvaises herbes supprimées Mauvaises herbes réprimées

mauve à feuilles rondes (1 à 6 stellaire moyenne (jusqu'à 8 cm ; y compris feuilles) les biotypes résistants au groupe 2)

Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise de Draft ou d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go est complètement dissous. Ajouter la quantité requise Cavalier avec une agitation réduite. Ajouter le reste de l'eau, puis l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Intervalles pré-récolte/pacage

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – CAVALIER + HERBICIDE 2,4-D ESTER + DRAFT OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO OU HERBICIDE RETAIN A ou HERBICIDE RETAIN A SG

(Ne pas appliquer sur l'avoine)

Cultures de blé de printemps (sauf dur) et d'orge de printemps.

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, on peut mélanger en réservoir Cavalier avec l'herbicide 2,4-D et avec soit Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A ou l'herbicide Retain A SG. Appliquer Cavalier à raison de 0,16 L/ha mélangé en réservoir avec Draft à 20 g/ha, ou avec l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A ou l'herbicide Retain A SG à 30 g/ha, l'herbicide

- 2,4-D ester à 280 g é.a./ha (égal à 0,5 L/ha de 2,4-D Ester 600 ou 0,42 L/ha de 2,4-D Ester LV 700) et un surfactant non ionique (Agral 90*, Ag-Surf** ou Citowett Plus) à 2 L par 1000 L de solution pulvérisable. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont du stade de semis jusqu'au stade de 4 feuilles/verticilles, et lorsque le blé de printemps (sauf le durum) et l'orge de printemps sont du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille paniculaire. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses.**
- * Choisir un des produits Agral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique liquide ou Agral 90 un mouillant et adhésif non i onique.
- ** Choisir un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway adjuvant liquide de pulvérisation ou Weedaway Ag-Surf II.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) neslie paniculée stellaire moyenne (1 à 6 feuilles)¹ gaillet gratteron² spargoute des champs saponnaire des vaches sagesse-des-chirurgiens

séneçon vulgaire bourse-à-pasteur tabouret des champs kochia à balais³ sarrasin de Tartarie chénopode blanc colza spontané⁴ tournesol spontané amarante à racine rouge soude roulante bourse-à-pasteur tabouret des champs

- ¹ Effectuer la pulvérisation avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.
- ² Sauf le gaillet gratteron résistant au groupe 2
- ³ Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2
- ⁴ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)
- ⁵ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs⁶ laiteron⁶

mauve à feuilles rondes (2 à 6 érodium cicutaire (2 à 6 feuilles)

feuilles)⁷ linaire (iusqu'à 15 cm)⁸

matricaire inodore

- ⁶ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.
- ⁷ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougrie mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.
- ⁸ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise de Draft ou d'herbicide Refine SG ou d'herbicide Refine SG Toss-N-Go ou l'herbicide Retain A **ou** l'herbicide Retain A SG et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que Draft ou l'herbicide Refine SG ou l'herbicide Retain A **ou** l'herbicide Retain A SG est complètement dissous. Une fois qu'il l'est, ajouter Cavalier en agitant continuellement. Ajouter l'herbicide

2,4-D ester et le reste de l'eau. Ajouter ensuite l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour des directives d'application et des précautions d'utilisation additionnelles.

Intervalles pré-récolte/pacage (Cavalier + Draft + 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant l'abattage.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE MCPA ESTER

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer Cavalier à raison de 0,31 L/ha mélangé en réservoir avec 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500 ou 0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le seigle (d'automne et de printemps) et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après le stade e la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte Cavalier dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA ester et continuer à agiter.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir avec Cavalier + l'herbicide MCPA ester

Mauvaises herbes supprimées:

petite bardane ortie royale (2 à 6 feuilles) petite herbe à poux canola spontané kochia à balais* bourse-à-pasteur gaillet gratteron (1 à 8 tabouret des champs chénopode blanc verticilles) moutarde (sauf des chiens et tanaisie tournesol, annuel lampourde glouteron vesce lin spontané (1 à 12 cm) radis sauvage amarante à racine rouge (1 à 4 renouée liseron (1 à 8 sagesse-des-chirurgiens feuilles) laitue scariole feuilles)

Mauvaises herbes réprimées :

renouée scabre érodium cicutaire(1 à 8 feuilles)

Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Intervalles pré-récolte/pâturage (Cavalier + Herbicide MCPA ester)

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - CAVALIER + HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Cavalier + MCPA ester avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec Cavalier + l'herbicide MCPA ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes Cavalier et des produits d'association.

Mélanges en réservoir Cavalier (0,31 L/ha) + herbicide MCPA LV500 (1,12 L/ha) ou herbicide MCPA Ester 600 (0,93 L/ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide/ha	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide Liquide	blé de printemps,	0,5 L/ha	Adjuvant	sétaire verte
Achieve SC ou	blé dur, blé		Turbocharge	folle avoine
Herbicide Liquide	d'hiver, orge de		0,5 L/ha (0,5 %	
Achieve *	printemps		v/v)	

^{*}Le MCPA ester peut être mélangé en réservoir à des taux allant jusqu'à un maximum de 560 g é.a./ha avec cette combinaison de mélange en réservoir.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – CAVALIER +SIMPLICITYTM (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées (voir le tableau ci-dessous) dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver, appliquer Cavalier mélangé au Simplicity. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : les graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et les mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les semis des mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de printemps ou dur en croissance active du stade de 3 feuilles au stade du premier nœud. Appliquer sur le blé d'hiver dans le stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles avec une application au printemps. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Directives de mélange

Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation et commencer à agiter. Ajouter la quantité exacte de Simplicity. Ajouter la quantité exacte Cavalier et continuer à agiter

Intervalles pré-récolte/pacage (Cavalier et Simplicity)

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,21 L/ha Cavalier mélangé en réservoir à 375 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron (1 à 6 verticilles)

folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles) *

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que celles mentionnées ci-dessous, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha Cavalier et 500 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

échinochloa pied-de-coq (1 à 5 feuilles)	kochia à balais* (2 à 8 feuilles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	amarante à racine rouge (1 à 8 feuilles)
gaillet gratteron (1 à 8 verticilles)	renouée (renouée persicaire, 1 à 5 feuilles)
sétaire glauque (1 à 5 feuilles)	canola spontané** (1 à 6 feuilles)
ortie royale (1 à 8 feuilles)	lin spontané (1 à 12 cm)
brome du Japon (1 à 6 feuilles)	

^{*}Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

^{*}Faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

** ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imidazolinone.

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2 à 6 feuilles, 2 talles)	érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)
sétaire verte (1 à 5 feuilles)	renouée liseron (1 à 4 feuilles)

MÉLANGES EN RÉSERVOIR -CAVALIER + SIMPLICITY + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides Cavalier + Simplicity avec d'autres herbicides, que ce soit au taux faible ou au taux élevé, permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec Cavalier + Simplicity ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes Cavalier et des produits d'association.

Mélanges en réservoir Cavalier (0,21 L/ha) + Herbicide Simplicity (375 L/ha) ou Cavalier (0,31 L/ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
2,4-D ester*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 420 g é.a./ha	Mauvaises herbes sensibles comme: moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, chénopode blanc, plantain, herbes à poux, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, canola spontané, renouée liseron, radis sauvage *Consulter les étiquettes du 2,4-D ester pour connaîtrais les stades des mauvaises herbes et les taux
MCPA ester*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 560 g é.a./ha	bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, sagesse-des- chirurgiens, plantain, chénopode blanc, moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), laitue scariole, herbes à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, vesce, renouée liseron, radis sauvage, tournesol annuel. Consulter les étiquettes du MCPA Ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux

GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON AGRICOLES AU CANADA

Cavalier utilisé seul

Appliquer Cavalier pour la suppression en postlevée du kochia à balais, y compris les biotypes résistants à l'ALS, dans les zones non cultivées, y compris le bord des routes, les emprises, les couverts herbacés vivaces permanents, et les zones de gestion de végétation industrielle. Voir le tableau pour connaître les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

Suppression du kochia à balais avec Cavalier utilisé seul

Mauvaises herbes	Taux Cavalier (L/ha)
------------------	----------------------

Kochia à balais* (2 à 8 feuilles) suppression	0,84
Kochia à balais* (2 à 8 feuilles) répression	0,42

^{*} Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE: L'action de Cavalier est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Celle-ci peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MODE D'APPLICATION

Périodes d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes en levée au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Cavalier résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Utiliser le tableau de mélange ci-dessous pour mélanger Cavalier avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Tableau de mélange

Cavalier	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
4,2 à 8,4 mL	10 L
42 à 84 mL	100 L
420 à 840 mL	1000 L

Utiliser le taux le plus élevé pour supprimer le kochia à balais lorsque les conditions de croissance sont moins favorables. Le taux d'application annuel maximum est de 840 mL/ha.

Restrictions

- Intervalles pâturage: Il n'y a pas de restrictions de pâturage pour le bétail suite à l'application.
- **Légumineuses :** Ne pas appliquer si des lésions aux légumineuses sont inacceptables. Celles-ci peuvent être moins sensibles à des blessures causées par des herbicides lorsque la plante est mûre et qu'il y a grenaison.
- Ne pas couper du foin dans les 7 jours suivant l'application.

Mélange en réservoir - Cavalier + Herbicide Milestone™

On peut mélanger en réservoir Cavalier à l'herbicide Milestone pour élargir le spectre de mauvaises herbes et de plantes envahissantes supprimées. Utiliser 0,42 à 0,84 L/ha Cavalier avec 0,25 à 0,5 L/ha d'herbicide Milestone. Pour l'ordre du mélange, voir les instructions de mélange. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les précautions, le mode d'emploi, et les limitations du produit d'association.

Directives de mélange

- 1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- 2. Lorsque le réservoir du pulvérisateur est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'herbicide Milestone. Si l'on doit utiliser plus d'un contenant de Milestone, ajouter tous les contenants de Milestone avant d'ajouter tout autre produit.
- 3. Ensuite, ajouter Cavalier. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau voulu.

ZONE TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

• les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple tailles de gouttelettes plus grossières, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) nécessaire pour la protection des habitats suivants :				
Méthode d'application			Habitat d'eau douce d'une profondeur de		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitat
			Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	terrestres
Pulvérisateur agricole	le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le blé d'hiver, le seigle et l'avoine		1	0	1	1	3
	pâturages permanents, parcours naturels, sites industriels et superficies non cultivées		1	1	1	1	5*
Aérienne	le blé de printemps, le blé dur, le blé dur, d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine	Voilure fixe	5	0	1	1	95
		Voilure tournante	3	0	1	1	80

^{*} Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de

fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Cavalier, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Cavalier et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Cavalier ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769.

PMRA Approved Label - AO 2025-4070, 2025-10-20

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Cavalier^{MD} est une marque déposée de WinField United Canada, ULC. Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.